


 SÉANCE DU 13 avril 2023
 (Date de convocation 07 avril 2023)

Délibération N° 20230413-4

Le treize avril deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujó-Menjouet, Maire.

Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Étaient présents : M. Alexandre Pujó-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, Jean-François Rabaud formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à M. Etienne Lay), Mme Mélissa Pujó-Menjouet (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud) et Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard).

Secrétaire de séance : Charlotte Foubert.

Objet : Approbation des Comptes Administratifs 2022, du budget communal et du budget annexe

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe de l'eau. Il quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter les comptes administratifs.

Monsieur Etienne Lay, est désigné Président de séance.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter **le compte administratif 2022 du budget principal**, dont la synthèse est la suivante, et conforme au compte de gestion dressé par le comptable public :

SECTION	SENS	MONTANTS REALISES	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
			(recettes – dépenses)	CUMULE	NET
FONCTIONNEMENT					
	Dépenses	2 580 190,12 €	248 253,65 €	1 226 401,65 €	1 474 655,30 €
	Recettes	2 828 443,77 €			
INVESTISSEMENT					
	Dépenses	1 020 765,72 €	- 808 242,00 €	57 345,70 €	- 750 896,30 €
	Recettes	212 523,72 €			

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter **le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau** dont la synthèse est la suivante et conforme au compte de gestion dressé par le comptable public :

SECTION	SENS	MONTANTS REALISES	RESULTAT (recettes – dépenses)	RESULTAT CUMULE	RESULTAT NET
FONCTIONNEMENT	Dépenses	472 093,54 €	49 576,78 €	15 985,59 €	65 562,37 €
	Recettes	521 670,32 €			
INVESTISSEMENT	Dépenses	427 694,94 €	- 229 835,58 €	52 172,10 €	- 177 663,48 €
	Recettes	197 859,36 €			

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **Article 1er** : approuve le compte administratif du budget principal 2022 ;
- **Article 2** : approuve le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Président de séance
Etienne LAY

